

**AVIS DE COURSE**  
**TYPE SIMPLIFIÉ RÉGATE 5C-5B 2025-2028**  
**Habitable**  
 Version mars 2025

**REGATES DE PENTECOTE 2026**  
**Voile et Cercle Nautique de Pauillac**  
*(en collaboration avec le Club CN BOURG)*  
**Grade : 5B**  
**24 mai 2026**  
**Bourg sur Gironde**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.  
 La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

**1 RÈGLES**

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 [Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2026](#)

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles **7 jours avant la date de la compétition**
- 2.2 Les IC seront disponibles au téléchargement [sur le site de la V.C.N.P., rubrique « les Régates-Calendrier et résultats » http://www.vcnp.fr](#)

**3 COMMUNICATION**

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

- 4.1 La compétition est ouverte à :
  - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C - D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5<sup>e</sup>** catégorie de navigation ou équivalent.
  - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.
  - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 **Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un RTG minimum de 6 net**
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
  - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion »  
ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire  
relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

⇒ **Par sécurité, le nombre minimum de membres d'équipage est fixé à 2**

4.3.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, à [soptom44@gmail.com](mailto:soptom44@gmail.com) et [brigittelepiquet@aol.com](mailto:brigittelepiquet@aol.com) **au plus tard le 18 mai 2026**

4.6

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5

## DROITS À PAYER

5.1

Néant

5.2

Repas :

Le **samedi 23 mai**, à partir de 19h, au Club de Voile du CN Bourg, la Voile et Cercle Nautique de Pauillac organise **un apéritif suivi d'une soirée "Pizza"**

Participation : 15 euros

Réservation pour la soirée avant le 18 mai **Impérativement** auprès de:

**BrigitteLEPIQUET:**

☎ :0612871042

✉ :brigittelepiquet@aol.com

**!! Les inscriptions se feront par équipage: précisez le nom du bateau, le nom et le nombre de convives.**

**AUCUNE inscription ne sera admise après le 18 mai, le nombre de places étant limité.**

8

## PROGRAMME

8.1

Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

| Date               | De           | À            |
|--------------------|--------------|--------------|
| <b>24 mai 2026</b> | <b>10h00</b> | <b>11h00</b> |

Lieu: **Mât de pavillons du Comité de Courses, à BOURG, sur la barge du CN BOURG**

Remise des prix: **Le 24 mai à partir de 18h**

8.3

Jours de course :

| Date               | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Flottes       | Nombre de Courses |
|--------------------|---|---------------|-------------------|
| <b>24 mai 2026</b> | <b>12h</b>                                      | <b>Toutes</b> | <b>Au moins 1</b> |

8.6

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **13h**.

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

## 11 LIEU

11.2 L'Annexe A indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit*




## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.2 1 courses validées est nécessaire pour valider la compétition.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps avec application du CVL selon le découpage du championnat de l'Estuaire 2026*

| Flottes  | Identification       |   | RTGnet        |
|----------|----------------------|---|---------------|
| Flotte 1 | Flamme numérique n°1 |    | 6≤RTG<13,5    |
| Flotte 3 | Flamme numérique n°2 |   | 13,5≤RTG<20,5 |
| Flotte 5 | Flamme numérique n°3 |  | RTG≥20,5      |

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord:

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes

déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *Bouteilles de vin du Médoc*

## 22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

**Ulla DELPECH**

☎ : 06 81 07 28 07

✉ : [soptom44@gmail.com](mailto:soptom44@gmail.com)

### 22.1 Heure de la marée durant l'épreuve

| Port  | Date        | Basse mer | Pleine mer | Coefficient |
|-------|-------------|-----------|------------|-------------|
| Bourg | 24 mai 2026 | 09h10     | 14h31      | 52/51       |

## ANNEXE A : ZONE DE COURSE

